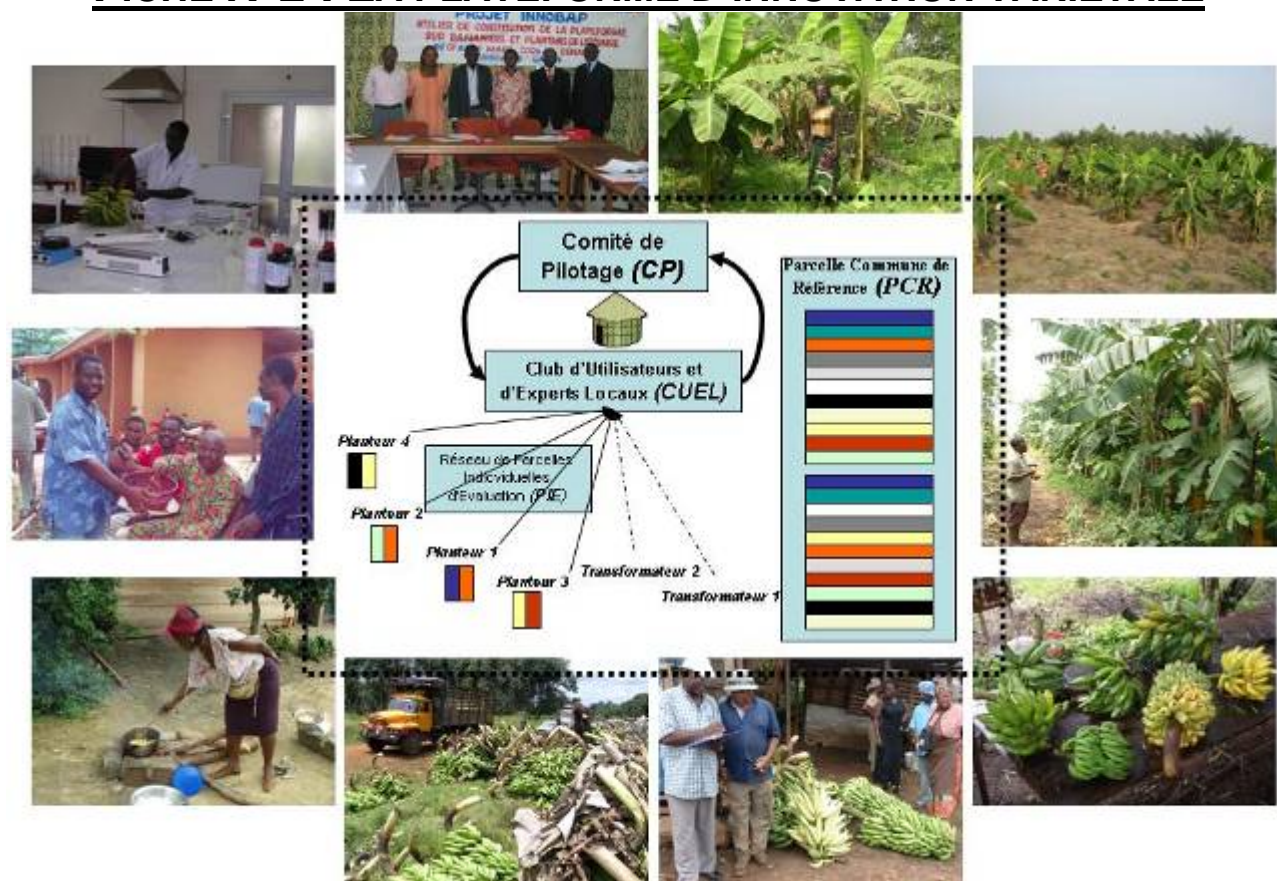


INNOVATION VARIETALE EN BANANIER ET PLANTAIN

INNOBAP

UN PROJET DURAS (COOPERATION FRANÇAISE ET GFAR)

FICHE N°2 : LA PLATEFORME D'INNOVATION VARIETALE



CARBAP

Centre Africain de Recherche sur le Bananier et le Plantain



CIRAD

Centre International de Coopération en Recherche Agronomique pour le Développement

CENAREST

Centre National de Recherche Scientifique et Technique



INRAB

Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

IRAG

Institut de Recherche Agricole de Guinée



COOPERATION FRANÇAISE

Ministère Français des Affaires Étrangères

Les documents cités dans cette fiche sont disponibles à l'adresse internet suivante : <http://innobap.cirad.fr/>

PREAMBULE

Cette fiche est destinée à accompagner le dispositif de plateformes d'innovation variétale (PFIV) que nous avons mis en place dans le cadre du projet INNOBAP.

Elle fait partie d'une série de 7 fiches qui éclairent des éléments importants de l'organisation du partenariat autour de l'innovation variétale dans le projet.

- La **Fiche N°1** décrit une adaptation des principes généraux du partenariat aux conditions particulières de ce projet.
- La **Fiche N°2** décrit une procédure permettant de créer une plateforme et plus particulièrement son organe de décision, le Comité de pilotage.
- La **Fiche N°3** décrit le concept de plateforme, et la manière dont il est décliné pour l'évaluation de nouvelles variétés de plantain.
- La **Fiche N°4** propose une procédure de conduite des séances d'évaluation au champ par le CUEL, qui privilégie le point de vue des producteurs.
- La **Fiche N°5** propose une procédure de conduite des séances d'évaluation culinaires, évaluation « en bouche », qui permet de recueillir l'avis des clients des producteurs.
- La **Fiche N°6** décrit le concept de jeu de contraintes, et son importance dans le dispositif de PFIV.
- La **Fiche N°7** décrit la composante technique d'une PFIV, PCR, PIE et CUEL.

Certains termes doivent être maîtrisés pour comprendre cette fiche.

Ainsi, le **CUEL** est le Club des Utilisateurs et des Experts Locaux (ceux qui connaissent bien le contexte de production et de commercialisation).

Les **PIE** sont les Parcelles Individuelles d'Expérimentation et par extension ce sont aussi les Paysans Individuels Expérimentateurs.

La **PCR** est la Parcelle Commune de Référence, elle comprend l'ensemble des variétés testées.

Enfin, le **CP** est le Comité de pilotage de la PFIV.

CONTENU DE LA FICHE N°2

Cette fiche décrit le concept de plateforme d'innovation variétale (PFIV), son origine, ses principes de base, son organisation générale, ses objectifs et ses différentes composantes.

PRINCIPES

Certains échecs de sélection proviennent de l'inadéquation entre une demande très diversifiée et une offre peu ciblée. Autrement dit, des variétés trop peu nombreuses et trop peu spécialisées pour satisfaire aux exigences des utilisateurs.

Tout le dispositif des PFIV repose sur l'idée que l'efficacité du travail de sélection sera d'autant plus grande que la demande et la cible auront été clairement identifiées et rapprochées : en diversifiant la première et en simplifiant la seconde dans un processus itératif.

Améliorer à l'échelle régionale l'appropriation du matériel génétique sélectionné et diffusé par le CARBAP grâce à un dispositif d'évaluation variétale participative et, dans un second temps, de pilotage de la recherche par les besoins des acteurs. Pour atteindre cet objectif de manière durable, nous devons également identifier les conditions qui permettraient de pérenniser ce dispositif, voire de changer d'échelle.

D'OU VIENT LE CONCEPT DE PFIV

De nombreux dispositifs ont été conçus pour faciliter la mise au point et la diffusion d'innovations, y compris dans le domaine agricole au Sud. On peut citer le « Mother - baby trials » (voir S. Snapp¹ ou Lançon *et al*²), le dispositif de « création concertée d'innovations » expérimenté en Guinée forestière (voir travaux de P.M Bosc, J. Wey, ou Y. Soumah³). Ou, plus loin de nous, des CIAL développés en Amérique latine (voir Braun *et al*⁴). Tous ces dispositifs ont en commun un dispositif d'expérimentation, qui associe le plus souvent des agriculteurs dits expérimentateurs, et un dispositif de concertation, plus ou moins formalisé entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs.

Largement inspirées de ces dispositifs, les PFIV s'en différencient toutefois par trois points :

- (i) l'accent mis sur une filière de production et de commercialisation, ce qui est sensé assurer une certaine convergence d'intérêt parmi les partenaires,
- (ii) une gestion très formelle du partenariat,
- (iii) enfin, un investissement très faible demandé aux experts évaluateurs, de manière à ce que l'activité de la PFIV interfère le moins possible avec leurs occupations professionnelles lucratives.

Les PFIV sont aussi inspirées des « instituts techniques » français, dont les thèmes de recherche finalisée, sont définis par une profession ou une interprofession. L'échelle très modeste des PFIV reste proportionnée

¹ Snapp, S., 2002. Quantifying farmer evaluation of technology: the Mother and Baby trial design. In: Bellon, M. and Reeves, J. (Eds). Quantitative analysis of data from participatory methods in plant breeding, CIMMYT, 9-17.

² Lançon, J. *et al.*, 2006. Recréer du lien dans les filières cotonnières : la sélection participative au Bénin et au Paraguay. Cahiers Agricultures, 15 (1) 92-99.

³ Bosc P. M., Guillaume J., 1999. Un réseau de paysans expérimentateurs en Guinée Forestière. Une dynamique de partenariat « Recherche - Organisations paysannes - Vulgarisation » IRAG, CRA Sérédou, N'Zérékoré, 8 p.

⁴ Braun, A.R. *et al.*, 2000. Plateformes complémentaires pour les actions paysannes. Bulletin d'ILEIA, décembre 2000, 30-31.

au potentiel de développement économique de la filière visée. Elle permet d'envisager une prise en charge du dispositif par les acteurs locaux, et partant une certaine durabilité.

LE DISPOSITIF DE PFIV

La notion de plate forme (voir aussi Braun *et al*⁴) repose sur l'idée que la confrontation des points de vue entre participants sera plus constructive pour l'action (1) si elle est facilitée et construite dans un cadre organisé et (2) si elle peut se nourrir de confrontations avec l'objet technique, la plante et sa variabilité génétique.

La plate forme doit donc offrir un cadre adapté à cette double exigence : ce doit être un lieu de discussion / concertation proche d'un terrain capable d'accueillir une parcelle sur laquelle le matériel génétique évalué par les planteurs.

Autour de chaque plate forme, est organisé un réseau de planteurs – évaluateurs, chacun de ces planteurs évaluant librement dans son champ une partie du matériel génétique. De plus, tout le processus d'évaluation est organisé en cohérence avec une filière particulière, de la production, à la transformation et à la consommation à laquelle ce matériel est destiné. Cette filière se distingue par un jeu de contraintes (**Fiche 6**) qui lui est propre, qui est validé par les partenaires et qui permet à la recherche de pré-sélectionner le matériel génétique candidat à l'évaluation. La spécialisation de chaque PFIV permet l'extrapolation des résultats de l'évaluation à d'autres filières appartenant à un même groupe de filières sur la base de contraintes similaires.

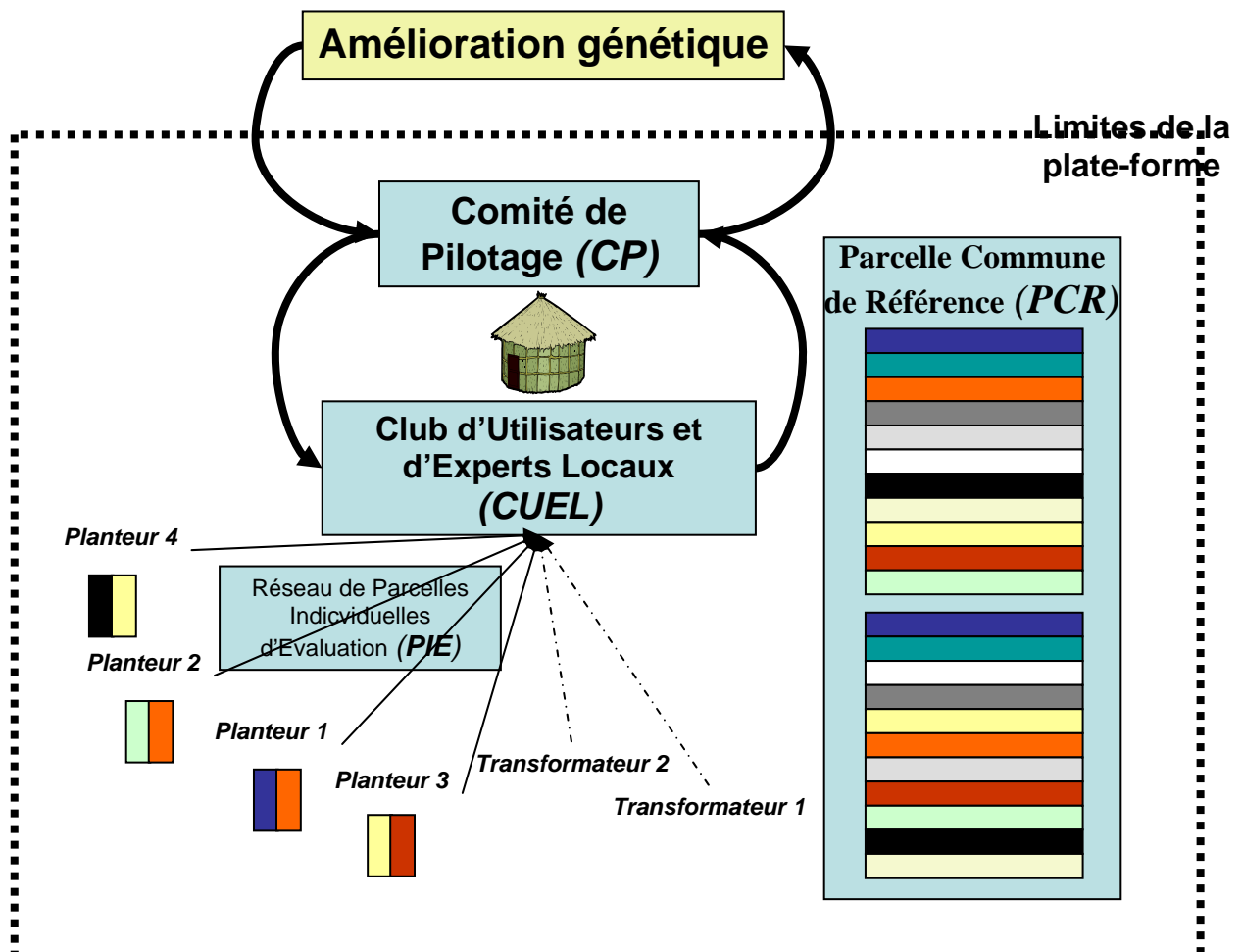


Figure 1. Schéma représentant les différentes composantes d'une plate-forme (CP, CUEL, PCR et réseau de PIE) et ses liens avec la station centrale du CARBAP (Centre Africain de Recherches sur Bananiers et Plantains).

Les PFIV sont constituées de 4 ensembles principaux :

- un club d'utilisateurs et d'experts locaux (**CUEL**) représentant l'expertise des opérateurs de la filière (agriculteurs, pépiniéristes, transformateurs, transporteurs, restauratrices, commerçants *etc.*) et des organismes d'appui aux organisations professionnelles agricoles (chercheurs, vulgarisateurs, ONG *etc.*) ; ce club est chargé de l'évaluation du matériel génétique pré-sélectionné par le Carbap (voir ci-après) ;
- une parcelle commune de référence (**PCR**). Le matériel génétique à évaluer (10 variétés) est planté sur cette PCR par le CUEL ; le site retenu pour accueillir cette parcelle devra également pouvoir accueillir les réunions et les ateliers d'évaluation ;
- un réseau de 20 parcelles individuelles d'évaluation (**PIE**) ; les 20 agriculteurs membres du CUEL ont chacun une PIE sur leur exploitation, grâce à la laquelle ils évaluent le comportement de 3 variétés parmi les 10 présentes sur la PCR. Les agriculteurs qui ont des moyens et qui souhaiteraient évaluer plus de variétés pourront le faire.
- un comité de pilotage (**CP**) qui est chargé de prendre les décisions stratégiques pour la plate-forme (suivi, modification des objectifs, plan de financement, diffusion des résultats de la PF *etc.*). Ce CP est composé de représentants des principales parties prenantes représentant des enjeux collectifs liés à la filière ou de ressources facilitant la réussite du projet de sélection.

Le temps nécessaire à la mise en place d'une PFIV ne doit pas être sous-estimé, car il permet aux partenaires de se connaître, de se tester et d'entrer dans le projet commun en confiance. Il dure environ 6 mois et nécessite des contacts préalables, l'établissement d'un « langage » commun, l'organisation de plusieurs ateliers au cours desquels les objectifs, les ressources et les rôles sont négociés (**Fiche 3**), ainsi qu'une tournée chez les planteurs de PIE qui consolide le lien initial entre le CP et le CUEL (**Fiche 7**).